

PETRO-CANADA

Étude d'impact sur l'environnement

Addition de réservoirs de produits pétroliers à la
raffinerie de Petro-Canada à Montréal
Montréal, Québec

Glossaire terminologique

N° dossier : 603809

No. Dossier MDDEP : 3211-19-009

FÉVRIER 2006



SNC•LAVALIN
Environment

GLOSSAIRE TERMINOLOGIQUE ET FACTEURS DE CONVERSION

- **Accident majeur** : Événement inattendu et soudain, impliquant une ou des matières dangereuses (émission de substances toxiques, de radiations thermiques ou de surpressions) et entraînant des conséquences pour la population et l'environnement à l'extérieur du site de l'usine.
- **Combustible** : Qui a la propriété de brûler.
- **Composés organiques volatiles (COV)** : Composé issu du pétrole brut qui a pour particularité d'être principalement sous forme gazeuse ou présentant des caractéristiques d'évaporation rapide à la température ambiante.
- **Constituants d'essence** : Fraction d'hydrocarbures qui est utilisée pour la production d'essence et par l'industrie pétrochimique pour la production de produits chimiques ou de plastiques.
- **Critère C** : Un sol contaminé inférieur à ce critère est acceptable pour un milieu industriel. Ce critère est défini par le MDDEP.
- **Cuvette de rétention** : (voir endiguement).
- **Danger** : Situation avec un potentiel d'effets négatifs pour les personnes, la propriété ou l'environnement. Décrit aussi la nature du phénomène qui peut causer des dommages : émission de gaz toxique, incendie, explosion, etc.
- **dBA** : Unité de mesure du bruit tel que perçu par l'oreille.
- **Distillat** : Un distillat est un produit pétrolier comme le diesel et l'huile à chauffage.
- **Éléments sensibles** : Éléments externes au projet pouvant être affectés lors d'un accident (institutions d'enseignement, hôpitaux, quartiers résidentiels, stockage de produits chimiques, etc.).
- **Émission fugitive (ou fuite sur un équipement)** : Émission de composés organiques qui peuvent provenir de micro fuites sur les brides d'accouplement et la robinetterie reliées aux tuyauteries.
- **Endiguement** : Infrastructure à l'intérieur de laquelle reposent les réservoirs. Il sert à contenir les déversements accidentels. Il est composé de digues fermées et d'une cuvette de rétention (fond de l'endiguement). La hauteur maximale des digues est de 1,8 m l'endiguement doit pouvoir contenir la totalité du contenu d'un réservoir plus 10 %.

- **Évaluation des conséquences** : Processus par lequel on établit les zones d'impact d'accidents industriels impliquant des matières dangereuses, sans prendre en compte les facteurs de fréquence et de probabilité.
- **Événements des réservoirs** : Ouverture des réservoirs qui vise à empêcher l'accumulation de vapeurs dans le réservoir.
- **Explosion** : Relâchement soudain et inattendu d'une pression.
- **Feu-éclair** : Combustion d'un nuage de gaz inflammable qui se fait à une vitesse inférieure à la vitesse du son en produisant peu de surpression.
- **Incendie** : Toute flamme libre, toute matière en combustion ou toute température élevée qu'il est anormal de retrouver dans un lieu donné.
- **Inflammable** : Qui a la propriété de s'enflammer facilement et de brûler vivement.
- **Joint d'étanchéité** : Joints placés autour du toit flottant et qui vise à retenir les vapeurs qui pourraient s'échapper le long des parois des réservoirs. Les réservoirs à toit flottant du projet auront un joint à sabot et un joint à rebord.

Joint secondaire de rebord



Joint d'étanchéité

Joint primaire à sabot



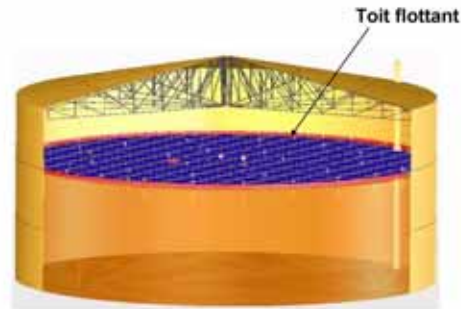
Joint à sabot



Joint à rebord

- **Mesure d'atténuation active** : Équipement, appareil ou technologie requérant l'intervention humaine, mécanique ou d'autres apports énergétiques pour fonctionner(ex. : système de mousse incendie, système de mesure du niveau de liquide des réservoirs).
- **Mesure d'atténuation passive** : Équipement, appareil ou technologie fonctionnant sans l'intervention humaine, ni mécanique ou autres apports énergétiques (ex. : endiguement)
- **Pompe de transfert** : Pompe servant au remplissage et à la vidange des réservoirs.

- **Quantité seuil** : Quantité spécifique pour une matière dangereuse définie dans une liste de matières dangereuses retenues pour la gestion des risques
- **Réservoir à toit flottant interne** : Réservoir avec un toit fixe extérieur et un toit intérieur qui flotte sur la surface de liquide. Le toit flottant monte et descend avec le liquide



Réservoir à toit flottant interne
(constituants d'essence)

- **Scénario d'accident alternatif¹** : Accident plausible le plus important qui peut se produire pour une matière dangereuse en tenant compte des mesures d'atténuation actives et passives, de la proximité ou de l'interconnexion des contenants.
- **Scénario d'accident normalisé¹** : Émission de la plus grande quantité d'une matière dangereuse, détenue dans le plus gros contenant et dont la distance d'impact est la plus grande.
- **Seuil d'effet** : Concentration dans l'air suite à l'émission d'une substance toxique, flux thermique émis par une incendie ou onde de choc (surpression) produite lors d'une explosion à partir desquels il peut y avoir des effets spécifiques.
- **STEL** : Limite d'exposition à court terme (15 minutes) pour des travailleurs. Moyenne qui ne doit pas être dépassée à aucun moment de la journée.
- **TLV – TWA** : Concentration moyenne pondérée sur une période de 8 heures ou une semaine de 40 heures de travail, à laquelle presque tous les travailleurs peuvent être exposés de façon répétitive, jour après jour, sans effet nocif.
- **Zone, distance ou rayon d'impact** : Secteur à l'intérieur duquel la concentration dans l'air d'une substance toxique, le flux thermique d'un incendie, ou la surpression d'une explosion atteint les niveaux de danger.

¹ CRAIM (Conseil Régional des Accidents Industriels Majeurs), 2002. Guide de gestion des risques d'accidents industriels majeurs à l'intention des municipalités et de l'industrie. Version de juillet 2002.

FACTEURS DE CONVERSION

1 hectare (ha) = 10 000 mètres carré (m²)

1 mètre cube (m³) = 1 000 litres = 6,29 barils

1 microgramme (mg) = 0,000 001 g

1 tonne = 1 000 kilogrammes



SNC•LAVALIN
Environment

www.snclavalin.com

SNC-Lavalin inc.

455, boul. René-Lévesque O.

Montréal (Québec)

H2Z 1Z3 Canada

Téléphone: (514) 393-1000

Télécopieur: (514) 392-4758